

gens à une spéculation effrénée, et on pouvait juger de la prospérité qui régnait alors par le cours en bourse des valeurs de toutes sortes, tant dans l'industrie du coton que dans les autres domaines. Les gros bénéficiaires encaissés, les dividendes et les réserves de ces années attestaient que le Gouvernement de l'époque avait collaboré de façon heureuse à l'expansion, non seulement du commerce domestique, mais également du commerce extérieur.

L'honorable M. CASGRAIN: Il a abaissé les droits.

L'honorable M. DANDURAND: Je ne reviendrai pas sur ce que j'ai dit au sujet du discours du trône, mais je me permettrai d'ajouter quelques mots aux observations que je faisais en cette circonstance. J'ai fait observer la situation qui existait en Canada lors de l'avènement de l'ancien gouvernement au pouvoir, en 1921, et ce qu'il avait fait pendant son administration des affaires; j'ai affirmé que si les élections avaient eu lieu au cours de l'été de 1929, avant que le fléchissement mondial ait atteint notre pays, le résultat aurait été différent. Des deux côtés de la Chambre, les honorables sénateurs reconnaissaient que le chômage et l'affaiblissement des affaires étaient la conséquence d'un état de choses d'ordre international et auquel nous ne pouvions rien. Alors qu'est-ce qui autorise mon honorable ami, ou d'autres, à prétendre que le gouvernement a sciemment sacrifié l'intérêt du pays pour se maintenir au pouvoir? Mon honorable ami me permettra de lui rappeler que l'ancien gouvernement aurait pu rester encore en fonctions à peu près un an et demi, s'il l'avait voulu, mais il a dissout le Parlement et demandé des élections. Le gouvernement avait la conviction sincère d'avoir pris le seul parti qui s'imposait. Lorsque je songe à l'œuvre de l'ancien gouvernement, pendant les huit ou neuf dernières années, je demande simplement que l'administration actuelle soit en état d'accuser de semblables résultats au bout de quatre années.

Mon honorable ami de Montarville (l'honorable M. Beaubien) n'a peut-être pas suivi nos séances depuis quelques jours. Nous avons adopté une loi pour venir en aide aux chômeurs et le bill qu'il s'agit d'adopter en troisième lecture a pour objet d'accorder au Gouverneur en conseil de nouvelles attributions pour essayer de diminuer la concurrence étrangère. On doit nous soumettre un bill destiné à relever les droits de douane et, même si quelques honorables sénateurs se sont prononcés contre le principe de la mesure, ils ne s'y op-

L'hon. M. DANDURAND.

poseront pas parce qu'ils ne veulent pas aller à l'encontre de ce qui paraît être la volonté des électeurs. A coup sûr, c'est la première fois que nous tentons au Canada une expérience de cette nature en matière de tarif. L'augmentation des droits varie de 25 à 150 p. 100 sur les taux actuels et le gouvernement prétend que, vu la promesse obtenue des fabricants, les consommateurs n'auront pas à payer plus cher les produits qu'ils achèteront. Je le sais, il en est parmi les conservateurs qui disent: "Nous courons un grand risque; mais nous verrons ce qui en résultera." Je crains que, même si les manufacturiers sont sincères, il ne survienne d'ici quelques mois, ou à coup sûr dans un an ou deux, des événements qui les empêcheront de tenir leur engagement. Il va sans dire que le prix de la matière première accuse une augmentation sensible, c'est le consommateur qui en supportera la conséquence. Et sans la concurrence propre à maintenir le prix des articles de fabrication à un niveau raisonnable en Canada, je me demande ce qui arrivera. On saisira la moindre occasion d'accroître ses bénéfices.

Il y a quelques années, j'ai eu l'occasion de rencontrer, chez feu M. Roosevelt, à Oyster-Bay, quelques personnalités marquantes du monde financier. Il y avait là également une députation de libre-échangistes,—de marchands intègres,—du parlement britannique. Au cours de la conversation, il fut question de la protection et, à ce sujet, un citoyen américain qui faisait partie de maintes administrations industrielles déclara qu'il avait certaines appréhensions parce que ces établissements pouvaient vendre leurs produits au public américain plus cher,—jusqu'à 25 p. 100 plus cher,—qu'ils n'en pouvaient obtenir de l'étranger. Tel était le résultat de la protection et, il se demandait si ses propres compatriotes étaient traités équitablement. J'ai déjà entendu le même point de vue exposé par d'autres. Or, le gouvernement actuel a pris sur lui le risque de relever les droits et compte sur l'assurance qu'il tient des manufacturiers. Il ne faut pas juger de l'arbre par l'écorce et, de ce côté-ci de la Chambre, nous n'avons qu'à attendre les événements, tout en espérant que le pays n'aura pas à souffrir gravement de cette nouvelle politique tarifaire.

L'honorable G.-D. ROBERTSON: Honorables messieurs, avant de clore ce débat, je désire faire quelques observations. Je suis gré à mon honorable ami d'en face (l'honorable M. Dandurand) de la bienveillante attitude dont il fait preuve envers la nouvelle administration qui cherche à améliorer la situation au pays. Le débat sur la